



ORIENTATIONS POLITIQUES ET BUDGETAIRES

CMCAS DE LA ROCHELLE 2022-2025

Nos activités sociales :

Nos activités sociales résultent d'une histoire de luttes. Des batailles pour en obtenir et en conserver la gestion, rien ne serait fait sans un rapport de force, appuyé par la masse des agents.

C'est l'affaire du syndicalisme en tant que structure de réflexion, de proposition et de représentation.

L'histoire n'est-elle pas en définitive : Héritage et projet ?

L'important n'est pas se tourner vers le passé mais s'en servir au présent pour progresser et avancer.

Comme l'écrit René MOURIAUX « elle éclaire les enjeux du présent, elle contribue à façonner une culture de l'analyse, un sens de la décision opportune ».

Au moment où l'individualisme ronge le lien social, où la mise en concurrence des individus est une règle implacable du libéralisme, la réponse collective que nous devons continuer à porter et défendre de manière impérieuse est : De faire vivre et de promouvoir nos activités sociales.

Pour beaucoup, les activités sociales se résument aux vacances, à la restauration et aux assurances.

Celles-ci sont beaucoup plus riches : l'aide sociale, le sport, la culture, les services de proximité ... Tout cela forme un tout cohérent : le salaire socialisé différé des électriciens et gaziers. Ces mots sont fondamentaux et indissociables.

Les électriciens et gaziers sont : Auteur, acteur et décideur. Ainsi nous travaillons, nous produisons, nous décidons.

Les activités sociales nous appartiennent : Il nous faut donc continuer à faire perdurer ses valeurs humanistes : la solidarité, la dignité et la justice.

Contexte :

En France, les relations sociales, longtemps fondées sur la régulation par le rapport de forces, ont mué en espace de conciliation qui se veulent autant de lieux de rencontre entre représentants du monde du travail et des directions d'entreprise, incités à concevoir une communauté d'intérêts réputée les rapprocher appelée plus communément : Le dialogue social et la démocratie sociale.

Le syndicalisme peine tout à la fois à se situer et à se réinventer, tiraillé entre pratique de luttes de classes traditionnelles et une association aux processus de réformes douloureuses qui ont remplacé sans discontinuer les Trente Glorieuses de progrès généreux à l'après-guerre.

Pléthores de lois votées tant par des majorités de droite que dites sociales-démocrates affichent en effet dans leur intitulé les termes « dialogue social » et de « démocratie sociale ».

Ces pratiques résultent d'une construction idéologique et politique dont l'objectif assumé est d'éradiquer les conflits des rapports sociaux en s'appuyant sur un syndicalisme d'accompagnement susceptible de renforcer l'ordre dominant et de relayer ses réformes.

Les Industries Electriques et Gazières n'ont pas échappé aux effets de ces mutations. Les dernières décennies ont été particulièrement riche à cet égard. Il a fallu affronter la déréglementation institutionnalisée par l'union européenne, l'ouverture du capital des entreprises et leur changement de statut. **Tout cela n'est pas sans effets concrets et potentiels sur l'organisation des activités et de la protection sociale de la profession.**

Ce n'est finalement pas simplement les élections 2021 de CMCAS qui nous impose de revoir nos orientations politiques mais bel et bien un quasi retour d'expérience de la période de crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an. Cela nous force, comme n'importe quel organisme social à nous réinterroger sur notre place dans cette « nouvelle société ». Faire le point sur ce que NOUS considérons comme essentiel et mettre de côté ce qui l'est moins. En gros, construire ENSEMBLE ce que l'on appelle désormais « Le monde d'après ».

Le monde de la culture dans sa grande généralité est par définition ce qui permet de nous offrir une « parenthèse » à notre train-train quotidien et c'est bien de ce dont on a tous besoin en ce moment.

Le sujet culturel a d'ailleurs été très vite mis en avant comme une des victimes importantes de cette crise.

Ce que l'on peut craindre dans la façon de se « divertir » demain c'est qu'au-delà des barrières de sécurité sanitaire, il restera difficile de combattre les barrières psychologiques et économiques et surtout de sortir de l'individualisation des pratiques culturelles.

En somme, tout le monde n'aura pas le même accès à la culture.

Pour exemple aujourd'hui, deux mondes s'affrontent déjà : ceux qui pensent à leurs futures vacances tandis que pour d'autres il s'agit plutôt de remonter la pente en matière économique.

La crise est donc une nouvelle fois un révélateur d'inégalités sur plusieurs aspects : La façon dont les citoyens vivent le confinement, dans le travail, dans l'enseignement à distance ...

Avec cette situation, certains ont perdu ou risquent de perdre leur emploi, ce qui va avoir pour conséquence de voir croître les inégalités qui existaient déjà. Ceux qui auront encore les moyens pourront espérer rattraper le temps perdu en s'adonnant à leurs activités culturelles favorites, tandis que les autres comprendront que « le monde d'après » est bien pire que celui d'avant.

C'est donc dans ce « nouveau » contexte que les Activités Sociales doivent jouer tout leur rôle :

Le Vivre Ensemble, l'émancipation et le partage devront être notre fil rouge pour que l'ensemble des bénéficiaires ne tombent pas dans de l'individualisme, dans la peur et dans l'isolement. Nous devons, individuellement mais aussi collectivement, continuer à construire dans la proximité dans nos activités sociales, celles qui nous ressemblent et nous rassemblent.

NOTRE PROJET POLITIQUE pour les années à venir :

1 - LA PROXIMITE :

Les SLVies restent le lieu privilégié de proximité, pour les électriciens et gaziers, quel que soit le maillage territorial, et restent les structures d'échanges, de débats, d'écoute, de décisions, de réactivité, de créativité et de disponibilité.

En fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires et des zones géographiques, elles pourront construire des projets avec les structures de proximités voisines, dépendantes ou non du même conseil d'administration. Outre les permanences fonctionnelles renforcées, sur les sites des SLVies, l'ensemble des filières du territoire doit s'impliquer dans un soutien et une expertise technique à la construction et à la mise en œuvre de ces activités des SLVies et la CMCAS. Il est évident que ce soutien, cette aide, passe obligatoirement par l'aide à l'écriture du projet. Nous devons continuer à développer les fiches projets sans oublier la partie évaluation de l'activité dans son ensemble. La SLVie se doit d'être le lieu de vie de tous les agents, jeunes, moins jeunes et encore moins jeunes. Certains voudraient nous faire croire qu'il n'y a pas de place pour les jeunes agents dans nos SLVies, que nous n'y ferions que du patchwork, de la belotte ou des concours de boules. Il nous faut combattre ce bruit et tout faire pour que nos SLVies soient des lieux de vie réel, ouverts à tout le monde. Lieux de croisement des générations, lieux d'échanges, ce qui implique des relations très étroites entre SLVies, les commissions, porteuses de propositions et d'orientations et le Conseil d'Administration de la CMCAS.

Les activités Sociales sont un tout, d'aucuns aimaient à le dire. Elles sont une et indivisibles qu'elles soient centralisées ou décentralisées.

La pandémie que nous venons de traverser, avec ses restrictions de déplacement empêchant bon nombre d'activités a démontré l'importance de la proximité, il nous faut encore la développer. Certaines de nos SLVies sont très étendues. Peut-être devrions-nous imaginer des activités délocalisées, par exemple sur la SLVie de Royan, on pourrait imaginer 2 activités par an sur l'île d'Oléron, idem sur la zone de St Jean d'Angély.

2 - AGENTS EN INACTIVITE DE SERVICE ET VEUVES:

Prendre sa retraite, ou être en inactivité de service, n'est pas une fin en soi, mais un avenir. Avec l'allongement de l'espérance de vie, des aspirations de natures diverses apparaissent. Certaines trouvent des réponses grâce à nos interventions.

Une grille de participation financière, avec des barèmes qui permettent réellement l'accès aux activités des bénéficiaires ayant les plus petits revenus, n'est pas la seule solution.

Le départ à la retraite ne se fait plus dans les mêmes conditions. Aujourd'hui, le mal-être au travail fait que nombre d'agents agrémentent leur Compte Épargne Temps pour quitter l'entreprise le plus vite possible.

Nous devons faire en sorte de les rencontrer avant leur départ, échanger avec eux et travailler à l'accompagnement dans cette nouvelle vie qui démarre. Pour cela, nous devons connaître leurs besoins, leurs envies, leurs désirs et créer sans doute de nouvelles activités. Bien sûr, pour ceux qui se trouvent éloignés des centres de vies, nous nous poserons la question de la participation aux activités construites par les structures communales et associatives, parfois mieux adaptées.

La question du mot « vacances » face à la rupture avec le quotidien et l'isolement est posée. Le réseau solidaire est un élément majeur pour définir des réponses appropriées. Les personnes dépendantes ont droit à toutes les vacances, un gros travail a déjà été fait en ce sens. Nous devons continuer à faire évoluer l'accès aux séjours bleus et adapter l'accès pour tous à l'ensemble de nos activités.

Pour ce faire un travail avec les fonctionnels de la CCAS doit nous amener à proposer de nouvelles offres que nous devons promouvoir.

Il convient de travailler aussi l'étude des freins à la participation (psychologiques, financière, présence des animaux de compagnie, surveillance de l'habitation, ...).

Pourquoi ne pas imaginer des séjours courts, dans la proximité, sur les centres de notre territoire, dans les périodes creuses. Nous pourrions alors démontrer que le départ pour quelques jours est possible et renforcer notre action envers les retraités. Cette question est à creuser avec les professionnels du territoire.

Afin de mieux prendre en compte les besoins de près de 70 % de nos bénéficiaires, il nous paraît important d'aider les SLVies à recréer du lien avec les sections pensionnées et remettre en place au sein de la CMCAS une commission pensionnée.

3 - LES ACTIVITES CULTURELLES ET EDUCATIVES :

La CMCAS a placé la culture au centre des activités sociales. L'accès de toutes et de tous à la culture est un droit fondamental, essentiel pour le développement de la citoyenneté, l'épanouissement et l'émancipation. Nous sommes face à des enjeux qui touchent avant tout aux questions de démocratie, de citoyenneté. Nous portons une conception globale de l'homme, qui ne le scinde pas, tantôt en salarié, tantôt en citoyen, tantôt en vacancier. La question récurrente de l'émancipation humaine est toujours d'actualité. Développer l'esprit critique par l'accès à la diffusion culturelle et la création artistique est une des valeurs que notre CMCAS a à cœur de défendre.

Nous constatons toujours un écart entre une population qui « va à la culture » et une population qui s'en éloigne progressivement. Rêver, aller au théâtre, au concert, écouter de la poésie, lire, assister à une représentation de spectacle vivant, concerne chacune, chacun.

Profitons des partenariats nationaux de la CCAS et de la CMCAS que sont le FEMA, les Francofolies, entre autres pour en faire des moments collectifs de découverte et de rassemblements.

Nous devons travailler en commun avec la CCAS pour proposer des contenus tant aux SLVies du territoire qu'aux bénéficiaires en vacances sur ce même territoire.

Ces partenariats ont évolué au fil du temps, de nombreuses activités sont développées, les SLVies peuvent s'en emparer et les intégrer dans leurs programmes d'activités.

La commission famille et jeunesse doit aider les SLVies à réfléchir et construire de nouvelles activités sur les voyages par exemple, avec un fil conducteur pouvant être « Solidarité et Echanges ». Peut-être doit-on revenir à une Commission Jeunesse pure et une Commission Activités.

Dans tous les cas, les commissions sont des structures d'aide à la décision pour le C-A et les Bureaux de SLVies. Leur rôle n'est pas de « faire », mais « d'aider à faire ».

Ce sont bien les SLVies qui restent porteuses des Activités. Ne tombons pas dans la facilité du centralisme.

Sur la base de L'attestation Activ', nous continuerons à développer les partenariats donnant accès permanent, aux bénéficiaires, aux spectacles vivants choisis que les SLVies et les CMCAS auront construits.

Il s'agit bien de construire de véritables partenariats et non pas de glisser vers ce qui serait une grave erreur politique, faire de la « simple billetterie ».

Nous devons pérenniser la complémentarité avec la CCAS pour proposer des contenus avec les SLVies pour les agents du territoire ainsi que pour les bénéficiaires en vacances sur ce même territoire.

4 - ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES :

Les organismes sociaux sont attachés au concept d'activités physiques et sportives qui incluent toutes les formes de pratiques et tous les pratiquants. De ceux adeptes de la randonnée à ceux qui pratiquent le sport collectif de loisir ou bien encore aux enfants qui découvrent leur corps et la maîtrise du geste.

Aujourd'hui, des ouvrants droits et ayants droits pratiquent les APS avec GAZELEC, les sections des SLVies, ou dans les clubs des structures proches de leur domicile. Notre priorité sera encore de développer au sein de nos différentes structures, la découverte, l'aide à la pratique, l'accès à certaines disciplines, la formation et le perfectionnement, et la santé dans les pratiques sportives.

GAZELEC se doit de proposer une journée de découverte par an, de l'ensemble de ses sections sportive, dans le courant de la prochaine mandature.

5 - LA JEUNESSE :

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la mise en place de Commission Jeunesse pourrait permettre aux SLVies de se réappropriier toutes les questions s'y rapportant. Les activités vers la jeunesse pourraient être un moyen de fidéliser parents et enfants sur nos activités sociales.

Une réflexion globale sur l'arbre de Noël, avec les SLVies est aussi indispensable.

Un objectif précis doit être fixé en matière de reconquête de la participation des jeunes aux séjours qui sont de plus en plus organisés régionalement.

- Développer les contenus et les séjours de proximité, en particulier les séjours « maternelles » de grande proximité de 4 à 5 jours pour les 4/5 ans
- Développer la présentation aux parents des séjours de centre vacances et loisirs.
- Continuer à exploiter les bilans de satisfaction des enfants et des parents.
- Optimiser le nombre des titulaires de BAFA, BAFD et valider les équipes d'encadrement de CVL.
- Organiser l'information des 15/17 ans et de leurs parents, sur l'organisation des voyages pour aider ces jeunes à acquérir plus d'autonomie.
- Aider les SLVies à construire les activités « mercredi enfants », ou des partenariats CVL avec l'extérieur pour proposer des activités aux enfants.

Les actions concrètes sur l'approche de la lecture, l'aide aux devoirs, la participation des enfants aux événements forts (festival du film de La Rochelle, festival BD Angoulême, Franco Folies de La Rochelle, etc ...) doivent voir le jour, en collaboration avec les commissions et les SLVies.

6 - LA FORMATION :

C'est une évidence, nous avons un véritable déficit de formation sur l'ensemble des élus. Si nous voulons redonner du sens à nos actions, il faut comprendre ce que l'on veut faire. Les organismes Sociaux se revendiquent régulièrement de l'éducation populaire, mais de quoi s'agit-il au juste ?

Toutes nos activités vis-à-vis des jeunes sont organisées autour du Projet Educatif des Electriciens et Gaziers. Mais c'est quoi ?

L'émancipation humaine c'est quoi ?

Le chemin militant que nous avons choisi de prendre doit nous amener à être curieux, innovants et surtout formés pour répondre aux interrogations de nos collègues. Cela pourrait être une aide à imaginer un autre demain.

7 - LA COMMISSION ASS, SANTE, HANDICAP, SOLIDARITE :

- Développer et contribuer à la veille Sanitaire, Sociale et de Santé
- Aider à l'intégration des personnes en situation de handicap et notamment l'enfance
- Proposer des actions de prévention avec nos différents partenaires
- Animer le réseau de tous nos partenaires (CAMIEG, CPAM, Mutualité, AS, CRIDEVIT, etc)
- Décider et valider l'allocation des aides aux bénéficiaires
- Animer une passerelle permanente entre les différentes commissions.

Un lien étroit, un travail permanent avec les SLVies, les autres les commissions, un engagement fort des fonctionnels du territoire et de tous les membres de la commission seront nécessaires et indispensables pour réaliser ces objectifs.

A.S.S :

L'action sanitaire et sociale dans nos organismes sociaux de la SLVie à la CMCAS et la CCAS a toujours été un sujet d'importance traité en tant que tel.

Au fil des ans les besoins sociaux se sont accrus et si les conditions de vie ont évolué, les familles, surtout les plus modestes, n'ont pas vu leur quotidien s'améliorer.

L'action sanitaire et sociale est donc un rempart contre la précarité, la dépendance et l'isolement.

SANTE :

Pour la CMCAS, la notion de santé est inséparable de celle de bien-être, d'épanouissement optimal de toutes les capacités physiques, mentales, psychologiques et sociales de l'individu.

L'éducation à la santé se gagne dès le plus jeune âge. Dès les premiers jours des actions éducatives et préventives sont indispensables pour donner à une personne les chances optimales d'une bonne santé tout au long de sa vie. Ces actions éducatives et préventives doivent traverser toute la vie des électriciens et gaziers.

Elles sont donc nécessairement à prendre en compte et à développer au sein de l'ensemble de nos activités.

Un exemple comment faire le lien entre les questions de santé abordées en colo, le buccodentaire par exemple et les activités de la commission jeunesse, il nous faut mettre en place un lien, une cohérence dans nos projets.

Nous devons continuer les actions de prévention et développer des activités dans le domaine de la santé en partenariat avec la CAMIEG.

Notre rôle dans le droit à l'accès aux soins est de permettre à chaque retraité de s'inscrire à la complémentaire qu'est la CSMR, les fonctionnels doivent s'accaparer cet objectif de 100% d'inscrit.

La santé est un droit fondamental nous devons porter cette question au quotidien, c'est une question de solidarité et non pas un bien marchand comme on voudrait trop souvent nous le faire croire.

LE HANDICAP, LA SOLIDARITE :

- Développer et contribuer à la veille Sanitaire, Sociale et de Santé.
- Aider à l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Partenaires :
 - Proposer des actions de prévention avec nos différents partenaires.
 - Animer et développer le réseau (CAMIEG, CPAM, Mutualité, AS, CRIDEVIT,).
 - Développer les échanges avec des associations à travers des partenariats nationaux (Handisports, SPF, Sos Med...), et mettre en place des partenariats régionaux et/ou départementaux.
- Aides :
 - Proposer des Aides locales spécifiques à la CMCAS.
 - Décider et valider, en lien avec les professionnels du territoire, l'allocation d'aides aux bénéficiaires.
- Activités, animations :
 - Créer, proposer des activités et/ou animations.
 - Etudier les FPB proposées par les commissions et les SLVies.
 - Proposer des actions de formation et /ou informations sur les thèmes propres à la commission.
 - Suivi des affectations (Colos, pluriels, bleus, aînés...)
- Animer une passerelle permanente avec :
 - Les commissions, les SLVies de la CMCAS
 - Les commissions régionales (PASS...)
 - Les différents acteurs (élus & professionnels) au niveau du territoire Poitou-Charentes et de la région Nouvelle Aquitaine.
- Communication :
 - Communiquer via nos réseaux d'information (Vision, infolettre, Réseaux sociaux...)
 - Transmettre les informations sur les aides et / ou activités
 - Participer aux « rencontres de proximité » avec les bénéficiaires.
 - Décliner les « grandes campagnes » CCAS

Handicap

Nous devons favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans nos activités sociales, particulièrement dans les activités et animations gérées par notre CMCAS.

Nous devons tout mettre en œuvre afin de proposer, d'accueillir et de répondre aux personnes, aux familles vivant une situation de handicap.

Il faut renforcer notre communication (Vision, Infolettre, Réseaux sociaux...) en y ajoutant un surplus de proximité. Nous devons permettre aux bénéficiaires du territoire de notre CMCAS de rencontrer leurs élus.

Notre devoir est de faciliter l'accès aux activités sociales quelles qu'elles soient ! Ainsi nous proposerons et étudierons toutes les solutions permettant la participation des bénéficiaires de tout âge à nos activités centralisées et décentralisées. Les moyens humains (professionnels, bénévoles), financiers (aides locales et nationales, fond handi-initiative...) permettront d'apporter des réponses favorables.

Il nous faut maintenir et créer des moments forts tout au long de l'année. C'est un enjeu fort de la mixité et du vivre ensemble. Nous devons pérenniser une manifestation telle que Solihand et « être moteur » dans la création d'une nouvelle rencontre régionale (Ex Arès).

Enfin, nous devons être acteur des partenariats signés nationalement en les déclinant avec les acteurs locaux. Et en lien avec nos activités « phares » (Francofolies, Fema...), nos fils rouge (lecture...), nous devons rechercher et créer de nouvelles opportunités.

➤ Solidarité

Une des valeurs de nos organismes sociaux. Elle doit être présente et appliquée dans tous les actes, les propositions des SLVies, et commissions et du CA de la CMCAS.

Le travail des commissions ASSSHS et du Réseau Solidaire ainsi que des SLVies doit être mis commun. Les propositions d'évolutions doivent être étudiées ensemble.

Nous devons réfléchir à des solutions concernant la mobilité pour les bénéficiaires actifs et inactifs tant au niveau d'accès aux moyens de transport personnel ou privé existant qu'à l'entretien de leurs véhicules personnels.

Nous devons, également, étudier la possibilité de réduire l'éloignement de nos bénéficiaires dû à la géographie de notre département et les regroupements de SLVies afin de permettre à tous de participer ou tout simplement de se rencontrer.

8 - LE RESEAU SOLIDAIRE

Le réseau solidaire est un réseau essentiel et important pour tous nos bénéficiaires. Travailler en lien direct avec les SLVies est primordial pour garder notre proximité. Il est important de souligner que le réseau solidaire n'est pas réservé qu'aux inactifs. Que l'on soit, jeune, actif, inactif, en couple, seul(e), avec ou sans enfant, chaque bénéficiaire doit trouver au sein du réseau solidaire, une écoute, de la bienveillance, du respect, du soutien, de l'attention, un moment d'échange et de partage. Nous devons continuer à garder un lien social avec tous nos bénéficiaires, notre réseau social continuera ainsi à se développer pour rester au plus près des bénéficiaires ; réseau qui fait toute notre richesse.

Les visiteurs volontaires bénévoles impliqués dans les activités sociales, accomplissent déjà un travail formidable, nous devons leur donner tous les moyens pour amplifier leur activité, la formation des membres du réseau reste une priorité, pour donner encore plus d'efficacité à notre action.

Le suivi et la réponse aux besoins seront toujours assurés par les professionnels.

LE PATRIMOINE :

Le patrimoine est un moyen pour permettre l'accès des bénéficiaires aux activités.

Son évolution fait l'objet d'une réflexion permanente notamment par la recherche de partenariats avec les autres organismes de l'économie sociale et solidaire et du tourisme social.

Dans le cadre de la transformation des Activités Sociales en Charentes–Poitou nous réitérons notre exigence de voir aboutir au plus tôt des dossiers d'un lieu d'accueil permanent (Saint Georges de Didonne,) et des deux structures permanentes d'activités associées à des structures d'hébergement (Saint Georges de Didonne, La Rochelle).

Plus près notre CMCAS a besoin de réorganiser ses stockages et nous devons les repenser très rapidement, aidé en cela par le territoire.

LA PREVOYANCE :

La Prévoyance doit concerner l'ensemble des salariés actifs et inactifs.

La CMCAS revendique la mise en place de la couverture complète de tous les aléas de la vie, accident, maladie, infirmité, dépendance, obsèques qui aujourd'hui sont couverts par différents contrats.

Cette couverture se construit sur un contrat unique, permettant la solidarité intergénérationnelle et variant en fonction des situations familiales et des âges.

Il faut absolument le promouvoir (IDCP) car il le seul contrat à répondre à un handicap à partir de 1% d'invalidité permanente.